

Conditions de la campagne « Peterman Apéro à la belge» en Belgique

Tentez votre chance pour gagner une glacière rempli de 24 Peterman Bitter

L'abus d'alcool nuit à la santé.

Article 1 : Généralités

1.1. Les présentes conditions générales (les « **Conditions** ») s'appliquent à la campagne « Peterman Apéro à la belge » (la « **Campagne** »), organisé par La Martiniquaise Benelux SA, dont le siège social est établi Wiedauwkaai 56, 9000 Gand, et qui est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0434.965.222. La Martiniquaise Benelux SA, propriétaire de la marque Peterman, est ci-après dénommée la « **Société organisatrice** ».

1.2. Toute personne qui participe à la Campagne (le « **Participant** ») accepte les présentes Conditions.

1.3. Les présentes Conditions sont disponibles pendant toute la durée de la Campagne à l'adresse suivante : <https://www.peterman.be/wp-content/uploads/2026/09/reglement-concours-fetes-de-wallonie-2026.pdf>

1.4. La Campagne se déroule sur la page dédiée accessible à l'adresse suivante : <https://www.peterman.be/fr/fetes-de-wallonies/>.

1.5. La Campagne, les présentes Conditions et toutes les communications qui s'y rapportent respectent la réglementation belge applicable à la publicité et à la commercialisation des boissons alcoolisées, notamment la Convention relative à la publicité et à la commercialisation des boissons alcoolisées. La Société organisatrice veille à ce que ni la Campagne ni les communications la concernant ne s'adressent aux mineurs, à ce que des filtres d'âge ou des systèmes appropriés de vérification de l'âge soient mis en place lorsque la réglementation l'exige et à ce que l'avertissement sanitaire « L'alcool nuit à la santé » y figure.

Article 2 : Durée de la Campagne

2.1. La Campagne débute le vendredi 18 septembre 2026 à 12 h 00 et se termine le vendredi 25 septembre 2026 à 23 h 59 (la « **Durée** »).

Article 3 : Conditions de participation

3.1. Pendant toute sa Durée, la Campagne est ouverte à toute personne physique résidant en Belgique et âgée d'au moins 18 ans. Avant de valider une participation, de publier les résultats, d'attribuer ou de remettre un prix ou d'en autoriser le retrait, la Société organisatrice peut exiger du Participant ou du gagnant qu'il justifie son âge. À défaut de preuve valable de sa majorité, le Participant ou le gagnant sera exclu de la Campagne ou perdra son droit au prix.

3.2. Sont exclus de la participation : (i) les collaborateurs de La Martiniquaise Benelux SA; (ii) le personnel des entreprises partenaires ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la promotion de la Campagne ; et (iii) les membres de la famille de ces personnes, notamment leurs ascendants, leurs descendants, leur conjoint ou leur partenaire.

3.3. Chaque Participant peut participer à la Campagne au maximum une fois avec une même adresse e-mail. Le Participant ne peut remporter qu'un (1) seul prix.

3.4. Il est strictement interdit au Participant de participer sous plusieurs pseudonymes, en utilisant plusieurs adresses e-mail, pour le compte d'autres personnes ou par tout autre moyen lui permettant de multiplier frauduleusement ses participations.

3.5. La participation à la Campagne est gratuite et n'est subordonnée à aucun achat.

3.6. La Société organisatrice prend toutes les mesures utiles pour garantir l'égalité des chances entre les Participants. Elle se réserve le droit de demander des éclaircissements ou d'annuler toute inscription qui semble contrevenir aux règles énoncées dans les présentes Conditions.

3.7. Les Participants autorisent la Société organisatrice à effectuer toute vérification relative à leur identité, à leur âge et à leurs coordonnées. La Société organisatrice peut exclure un Participant ou refuser de lui attribuer un prix s'il ne respecte pas les présentes Conditions, fournit des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses ou commet une fraude de quelque nature que ce soit. Toute information fausse ou erronée entraîne automatiquement son exclusion.

3.8. En cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'interrompre, de modifier ou de mettre fin à la Campagne, ou encore d'en modifier les prix, si les circonstances l'exigent.

Article 4 : Déroulement de la Campagne

4.1. Pour participer valablement à la Campagne, les Participants doivent suivre la procédure suivante:

- Le Participant accède, pendant la Durée de la Campagne, à la page dédiée à celle-ci (<https://www.peterman.be/fr/fetes-de-wallonies/>) au moyen d'un code d'accès distribué par une équipe promotionnelle pendant les Fêtes de Wallonie ;
- Le Participant répond à la question de départage ;
- Le Participant remplit le formulaire de participation (le « **Formulaire de participation** ») en indiquant ses données à caractère personnel : prénom, nom, date de naissance et adresse e-mail, ainsi que son adresse postale lorsque celle-ci est nécessaire pour l'attribution, la livraison ou le retrait d'un prix ;
- Le Participant accepte les présentes Conditions et confirme sa participation.

4.2. Le Participant doit vérifier attentivement sa réponse à la question de départage. Une fois confirmée, celle-ci ne peut plus être modifiée.

4.3. Une participation n'est valable que si (i) le Formulaire de participation a été rempli intégralement et correctement et (ii) le Participant remplit toutes les conditions prévues par les présentes Conditions.

4.4. Il n'est pas possible de participer à la Campagne autrement que selon la procédure décrite dans les présentes Conditions.

Article 5 : Prix

5.1. Le Participant peut remporter un « **Prix** » :

- Prix (1x) : une glacière rempli de 24 Peterman Bitter Lemon canettes et d'un assortiment de snacks pour l'apéritif.

5.2. Le Prix attribué au gagnant est définitif : il ne peut être contesté, échangé ni remplacé par un autre Prix, quelle qu'en soit la raison.

5.3. Si les circonstances l'exigent, y compris en cas de force majeure ou d'événements échappant au contrôle de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit de remplacer le Prix concerné par un autre Prix de valeur équivalente.

Article 6 : Gagnants

6.1. Le classement des Participants est établi sur la réponse à la question de départage. Le Participant dont la réponse à la question de départage est la plus proche de la bonne réponse est le gagnant.

6.2. Au total, un (1) Gagnant sera désigné.

6.3. Le gagnant sera informés individuellement, au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin de la Campagne, à l'adresse e-mail communiquée lors de leur participation.

6.4. Tout Gagnant doit répondre dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de l'envoi de la notification. À défaut de réponse dans ce délai, il perd son droit au Prix et un autre Gagnant est sélectionné. Le Gagnant déclare que les données à caractère personnel indiquées dans le Formulaire de participation sont exactes, véridiques et complètes. Le Prix ne lui est définitivement attribué et remis qu'après vérification de ces données, y compris de son âge. Si l'adresse e-mail communiquée est incorrecte, le Gagnant perd son droit au Prix sans pouvoir prétendre à une indemnisation.

6.5. Le Prix remporté est strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédé, vendu ou échangé avec des tiers. Il n'est pas échangeable contre de l'argent ou d'autres biens.

6.7. La Société organisatrice se réserve le droit de désigner un autre gagnant si le Gagnant enfreint l'une des présentes Conditions.

6.8. Aucune correspondance ne sera échangée concernant les résultats de la Campagne. Les résultats sont définitifs et contraignants.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

7.1. La Martiniquaise Benelux SA agit en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la Campagne. Les traitements sont effectués conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** »), ainsi qu'à toute autre réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

7.2. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la Campagne sont traitées aux fins suivantes : valider les participations ; vérifier le respect des présentes Conditions et l'âge des Participants et des Gagnants ; établir le classement ; désigner et contacter les Gagnants ; attribuer, livrer ou permettre le retrait des Prix ; et traiter les questions et les réclamations. Ces traitements reposent sur l'exécution du contrat formé entre le Participant et la Société organisatrice lors de l'acceptation des présentes Conditions, sur l'intérêt légitime de la Société organisatrice à assurer le bon déroulement de la Campagne, à prévenir la fraude et à respecter la réglementation relative aux boissons alcoolisées ainsi que, le cas échéant, sur le consentement de la personne concernée. Les données ne sont utilisées à aucune autre fin, sauf si la personne concernée en a été expressément informée et y a consenti au moyen d'une case prévue à cet effet.

7.3. Les données suivantes sont collectées : le prénom, le nom, la date de naissance et l'adresse e-mail ainsi que l'adresse postale et les données permettant de confirmer la majorité du Participant ou du Gagnant, lorsque ces dernières sont nécessaires pour attribuer ou remettre un Prix, en assurer la livraison ou le retrait ou vérifier l'âge. La Société organisatrice ne traite que les données nécessaires à l'organisation de la Campagne, à la vérification de l'âge et à l'attribution ou à la remise des Prix.

7.4. Les données à caractère personnel ne sont communiquées à aucun tiers, à l'exception des prestataires de services qui participent à la mise en œuvre de la Campagne ou à la livraison des Prix, sauf si le Participant y a expressément consenti ou si la loi l'exige.

Les prestataires de services suivants participent à la Campagne ou à la remise des Prix :

- Bpost
- Get Together Events

7.5. Les Participants ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel et d'en obtenir la rectification ou l'effacement, de demander la limitation du traitement, de s'y opposer et de demander la portabilité de leurs données. Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans que cela n'affecte la licéité du traitement effectué avant son retrait. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à marketing@lmbenelux.com. Les Participants peuvent également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles (contact@apd-gba.be).

7.6. Les données à caractère personnel ne sont conservées que pendant la durée strictement nécessaire et sont supprimées au plus tard six (6) mois après la fin de la Campagne. Les données des Gagnants peuvent toutefois être conservées plus longtemps si cela est nécessaire pour respecter une obligation légale de conservation ou pour prouver l'attribution des Prix.

Article 8 : Responsabilité

8.1. La participation à la Campagne se fait aux risques et périls du Participant.

8.2. Dans les limites autorisées par la loi, la Société organisatrice n'est pas responsable des dommages résultant de la participation à la Campagne ou de l'utilisation des Prix.

8.3. La Société organisatrice n'est pas responsable des pannes techniques, des problèmes de réseau ou de tout autre événement indépendant de sa volonté susceptible de perturber la participation à la Campagne. Si les circonstances l'exigent, elle peut raccourcir, modifier, prolonger, suspendre ou annuler la Campagne, sans engager sa responsabilité ni ouvrir droit à une quelconque indemnisation pour les Participants.

8.4. En cas de fraude, la Société organisatrice peut suspendre la Campagne ou y mettre fin.

8.5. La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de tout ou partie de la Campagne toute personne qui en perturbe le fonctionnement, la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement, de refuser de lui attribuer tout Prix éventuellement gagné et, si nécessaire, d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

8.6. Le Gagnant s'engage à ne pas mettre les boissons alcoolisées comprises dans le Prix à la disposition de mineurs et à ne pas les revendre.

Article 9 : Dispositions diverses

9.1. La Campagne et les présentes Conditions sont régies par le droit belge.

9.2. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige découlant des présentes Conditions ou de la Campagne. À défaut d'accord amiable, le litige ne pourra être porté que devant la juridiction compétente de Gand.

9.3. Toute reproduction, représentation ou adaptation de tout ou partie des éléments utilisés pour publier, organiser ou mener la Campagne est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société organisatrice. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la Campagne et à sa mise en œuvre appartiennent à la Société organisatrice ou à ses concédants de licence, notamment à La Martiniquaise Benelux SA pour les droits afférents à la marque Peterman.

9.4. Si l'une des dispositions des présentes Conditions est déclarée illégale ou invalide, elle sera réputée inapplicable, sans que cela n'affecte la validité ni l'applicabilité des autres dispositions.

9.5. Pour toute question ou réclamation concernant la Campagne, vous pouvez contacter la Société organisatrice à l'adresse marketing@lmbenelux.com.